

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

ATTESTATION D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

L'employeur :

Nom ⁽¹⁾ :

Adresse ⁽¹⁾ :

Représenté(e) par (nom) ⁽¹⁾ :

Fonction ⁽¹⁾ :

atteste que le candidat désigné ci-dessous :

Nom usuel ⁽¹⁾ :

Nom de naissance ⁽¹⁾ :

Prénom ⁽¹⁾ :

est employé ou a été employé

du.....au..... ⁽¹⁾

soit une durée effective de semaines, à raison deheures par semaine. ⁽¹⁾

dans une structure accueillant des enfants

0 à 3 ans ⁽²⁾

3 à 6 ans ⁽²⁾

à son domicile (assistant maternel) auprès d'enfants de

0 à 3 ans ⁽²⁾

Nombre de semaines validées pour le respect de la réglementation du CAP AEPE : ⁽¹⁾

(uniquement en cas de temps partiel pour les candidats, se référer au tableau ci-dessous pour le calcul du nombre de semaines validées)

Nombre d'heures effectuées par semaine	Nombre de semaines validées pour les attestations du CAP AEPE
A partir de 24h par semaine	1 semaine de stage compte pour 1 semaine exigée dans la réglementation
Entre 12h et 23.5h par semaine	2 semaines de stage comptent pour 1 semaine exigée dans la réglementation
Entre 8h et 11.5h par semaine	3 semaines de stage comptent pour 1 semaine exigée dans la réglementation
Entre 6h et 7.5h par semaine	4 semaines de stage comptent pour 1 semaine exigée dans la réglementation

Au cours de cette période, M⁽¹⁾ a participé aux activités suivantes : ⁽²⁾

- Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation
- Mise en œuvre d'activités d'éveil
- Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages
- Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
- Accueil de l'enfant et de sa famille
- Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

Fait à le ⁽¹⁾

Signature et cachet de l'employeur

(1) A compléter

(2) A cocher